



Formulaire d'auto-inspection résidentielle

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

QUESTIONNAIRE SUR VOS INSTALLATIONS

1. Votre numéro civique est-il facilement visible du chemin public? ☐ Oui ☐ Non
2. Possédez-vous un avertisseur de fumée fonctionnel à chaque étage de votre domicile? ☐ Oui ☐ Non

*Il est important de changer les piles de vos avertisseurs de fumée **tous les 6 mois**, ou, si vous voulez développer une bonne habitude, vous pouvez le faire au changement d'heure. On doit remplacer un avertisseurs de fumée tous les **10 ans**, à partir de la date de fabrication du produit.*

3. Est-ce qu'ils sont reliés à un centrale d'alarme? ☐ Oui ☐ Non
4. Vos avertisseurs de fumée ont-ils moins de 10 ans? ☐ Oui ☐ Non

5. Quel système de chauffage utilisez-vous?

☐ Électrique ☐ Bois ☐ Autre :

6. Êtes-vous équipé d'un détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel? ☐ Oui ☐ Non

** Pensez à changer les piles de vos détecteurs de monoxyde de carbone au changement d'heure : **Au printemps et à l'automne**. Mensuellement, prévoyez vérifier vos détecteurs de monoxyde de carbone en appuyant sur le bouton d'essai pendant quelques secondes pour entendre le signal sonore.*

7. Utilisez-vous des cordons prolongateurs de manière non sécuritaire ?
Utilisation de plusieurs cordons prolongateurs branchés l'un dans l'autre, etc.) ☐ Oui ☐ Non

8. Possédez-vous un extincteur portatif? ☐ Oui ☐ Non

Votre extincteur ne doit jamais être installé directement au sol. Il devrait être installé dans un support au mur, placé bien à la vue, près d'une sortie. Il est important d'inspecter vos extincteurs portatifs au moins une fois par année. Voici quelques éléments à vérifier : vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert, vérifiez s'il est rouillé ou endommagé et vérifiez que les instructions d'utilisation sont visibles.

Si oui, de quel type s'agit-il ?

☐ ABC ☐ À l'eau ☐ Autre :

Où est-il situé? ☐ 1e étage ☐ 2e étage ☐ 3e étage ☐ Sous-sol

9. Est-ce qu'il y a une / des personnes à mobilité réduite dans votre résidence qui pourrait avoir de la difficulté à évacuer en cas d'urgence?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser le type de mobilité réduite :

10. Vos issues pour quitter les lieux sont-elles dégagées? ☐ Oui ☐ Non

11. À l'exception des bonbonnes de propane pour votre barbecue (généralement 20 livres), possédez-vous d'autre quantité de propane d'une capacité supérieure à 100 livres? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle est sa capacité ? ☐ 100 livres ☐ 420 livres ☐ Plus de 420 livres

Où est-elle située ?

12. Faites-vous de la friture dans un contenant autre qu'une friteuse homologuée? ☐ Oui ☐ Non

13. Nettoyez-vous périodiquement le filtre à charpie ainsi que le conduit de votre sècheuse? ☐ Oui ☐ Non

Pour tout questionnement, contactez-nous au Service d'incendie de Ville de La Tuque, division Prévention au 819 523-9797

Date de complétion du formulaire :

☐

En cochant cette case, je comprends que cela équivaut à ma signature numérique et j'atteste que les informations que j'ai inscrites dans ce formulaire sont véridiques.

ENVOYER